

FONDATION
LÉOPOLD BELLAN

PÔLE HOSPITALIER
LÉOPOLD BELLAN DE PARIS

NOTRE HÔPITAL

Hôpital de Prévention et de Réadaptation
Léopold Bellan de Paris 10ème

Livret d'accueil Patient



Sommaire

MOT DE LA DIRECTRICE	02
PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE L'ÉTABLISSEMENT	03 - 04
VOTRE PARCOURS	05 - 06
VOTRE JOURNÉE TYPE	07
NOS SERVICES - NOTRE ORGANISATION	08
LES ÉQUIPES	09
LES FORMALITÉS ADMINISTRATIVES	10
LES RÈGLES DE VIE	11
LES TRANSPORTS ET L' ACCÈS ET LES MODALITÉS PRATIQUES	12
LA QUALITÉ ET LA SÉCURITÉ DES SOINS	13
VOS DROITS	14
VOS DONNÉES	15
DES REMARQUES ?	16

Madame, Monsieur,

Bienvenue et merci de votre confiance. Ce livret d'accueil contient toutes les informations nécessaires pour votre séjour. Nos équipes feront de leur mieux pour que tout se passe bien. Vos suggestions pour améliorer nos services sont les bienvenues. Merci de remplir le questionnaire de satisfaction et de le déposer à l'accueil en partant. Nous vous souhaitons un prompt rétablissement.

*Aurélie TIMSIT-SROUSSI
Directrice de l'établissement*

Qui Sommes-Nous ?

Le Pôle Hospitalier Léopold Bellan de Paris est un établissement de santé privé d'intérêt collectif (ESPIC) à but non lucratif depuis 1973

Hôpital de proximité à taille humaine, il est composé de deux sites géographiques :

L'Hôpital de Prévention et de Réadaptation de Paris 10ème, est un Hôpital de Jour de Soins Médicaux et de Réadaptation (SMR) fonctionnant en demi-journée, composé de deux unités :

1. **L'Unité de Médecine Physique et Réadaptation (UMPR)** qui a pour objectif de prévenir ou réduire au minimum les conséquences de certaines affections sur vos états physique, fonctionnel, psychique et social (affections de l'appareil locomoteur et du système nerveux incluant des affections post-chirurgicales, traumatiques, rhumatismales, rachidiennes, neuro-musculaires et neuro-dégénératives). La prise en charge est personnalisée et interprofessionnelle, visant à vous permettre de retrouver les aptitudes nécessaires à une autonomie optimale, compatible avec vos habitudes de vie. En fonction de vos besoins, les parcours peuvent être individuels ou collectifs.

2. **L'Unité de Réadaptation Cardio-Vasculaire (URCV)** qui prend en charge des affections cardio-vasculaires opérées (pontages aorto-coronaires ou vasculaires, angioplasties des artères coronaires ou périphériques, remplacement valvulaire) et non opérées (insuffisance cardiaque, infarctus du myocarde, angioplasties coronaires, artérites des membres inférieurs, hypertension à haut risque cardiovasculaire).

Le Pôle Hospitalier Léopold Bellan de Paris est l'établissement porteur de l'équipe multi-sites parisienne Comète France, spécialisée et dédiée à la réinsertion socio-professionnelle.

L'Hôpital Gériatrique de Paris 14ème : hospitalisation complète et de jour en Gériatrie-Gérontologie et Neuro-Gériatrie

Pour en savoir plus



LA FONDATION LÉOPOLD BELLAN

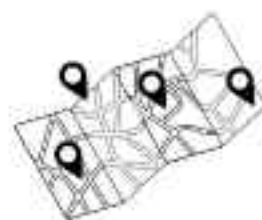
Le Pôle Hospitalier Léopold Bellan de Paris appartient au secteur privé solidaire et fait partie des plus de 80 établissements et services de

la Fondation Léopold Bellan

Elle accueille et accompagne les personnes à travers plusieurs champs :
des très jeunes enfants aux personnes âgées



Plus de 80 établissements et services Services médicaux, médico-éducatifs, médico-professionnels, foyers d'hébergement ou d'aide par le travail et résidences médicalisées



Implantation
En Ile-de-France, dans l'Oise, l'Eure-et-Loir et l'Indre-et-Loire



Hébergement
Près de 4200 lits et places

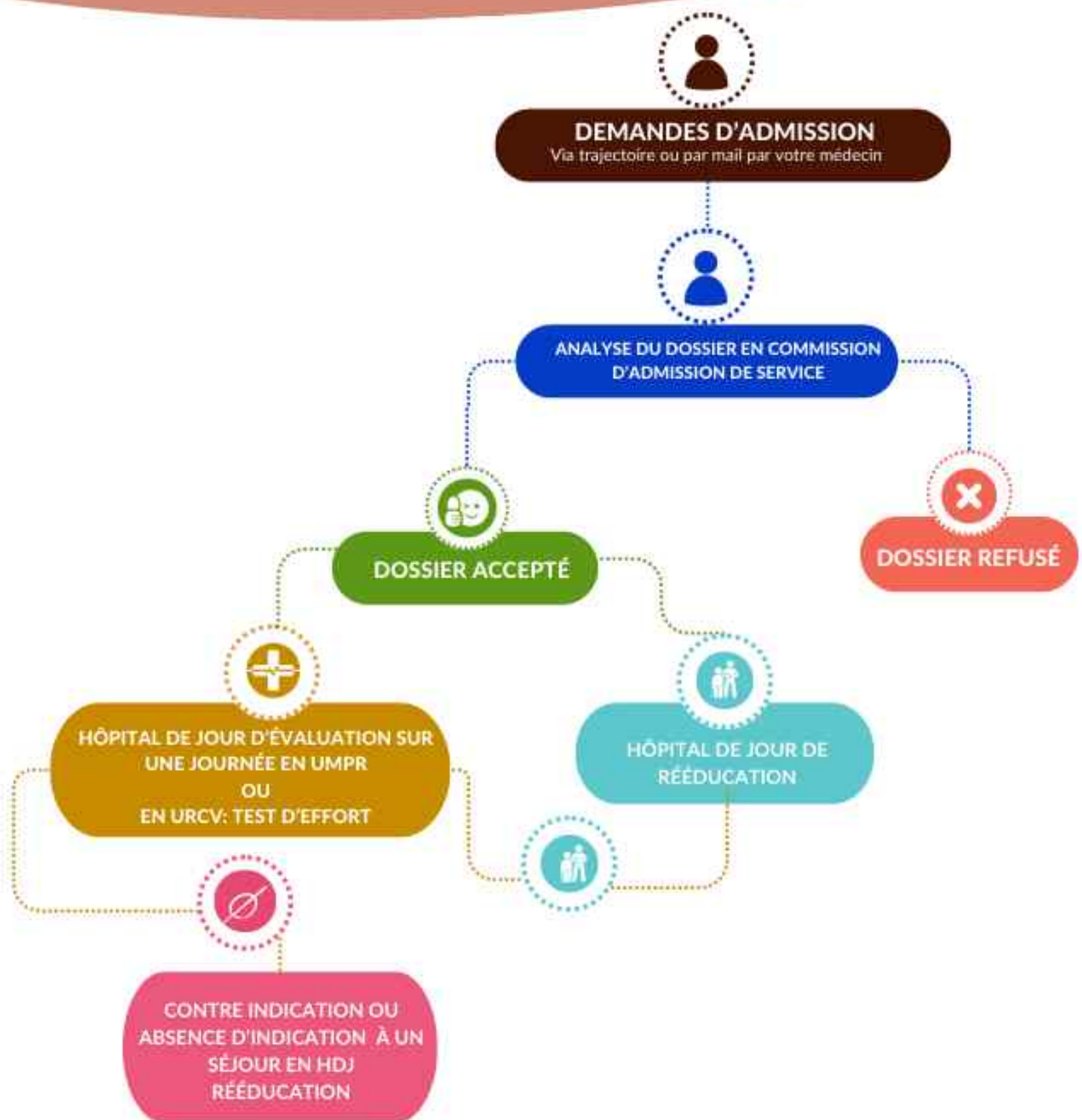


Qui ?
2500 professionnels au service des publics accueillis et suivis



*Nous sommes une institution laïque à but non lucratif.
La Fondation Léopold Bellan accueille ou accompagne, sans distinction d'origine, d'appartenance religieuse ou de moyens, les personnes qui la sollicitent. Son action repose sur des valeurs de solidarité, de fraternité, de respect de la personne dans son altérité et son intégrité.*

Votre parcours de la préparation de l'entrée à la sortie



À faire impérativement avant votre venue :

- Merci de compléter votre dossier administratif en ligne, soit via l'application "Carnet Patient," soit sur le site carnet-patient.fr. Cette démarche vous permettra d'accéder à votre agenda de soins.
- La transmission des questionnaires de santé entièrement complétés est essentielle :



Elle fait partie intégrante de l'évaluation initiale de votre état de santé.



Elle est également indispensable pour évaluer l'évolution de votre état de santé, notamment lors de votre rendez-vous de bilan éducatif de sortie (BEP).

Pendant votre séjour, les séances de rééducation sont planifiées selon vos besoins (fréquence et type de rééducateurs), vous bénéficierez également de consultations médicales et paramédicales programmées.

UMPR

- Consultation médicales dans les 15 premiers jours, puis au cours de votre séjour et dans la semaine précédant votre sortie
- Consultation soignante à l'entrée puis au cours de votre séjour et dans la semaine précédant votre sortie
- Consultation systématique de bilan éducatifs d'entrée et de sortie

URCV

- Consultation médicales hebdomadaires
- Test d'effort final en fin de séjour Consultation soignante à l'entrée puis au cours de votre séjour et lors du test d'effort final
- Consultation systématique de bilan éducatifs d'entrée et de sortie et consultation éducatives hebdomadaires
- Les professionnels vous accompagnent dans votre programme d'éducation thérapeutique avec la plateforme numérique Atoutcoeur

L'équipe Comète intervient en UMPR : cette équipe de réinsertion socio-professionnelle précoce peut vous accompagner pour construire un projet professionnel compatible avec votre état de santé, à tout moment de votre hospitalisation.



On prépare la sortie, dès l'entrée

En voici les étapes:

- La date de fin de séjour est programmée dès votre entrée et plusieurs consultations médicales et paramédicales sont prévues pour préparer votre sortie
- Les absences itératives ne permettent pas une qualité de prise en charge optimale et peuvent conduire à l'arrêt de votre séjour et à une reprogrammation si nécessaire lors d'un moment plus adapté et en fonction des places disponibles
- L'arrêt de votre prise en charge à votre initiative peut entraîner des répercussions sur votre état de santé
- La préparation de votre sortie est indispensable pour vous permettre de bénéficier des acquis de votre séjour en mettant en place en autonomie des activités et un mode de vie adapté à votre état de santé

Journée type

Ouverture matin :

08h40

Ouverture après-midi :

13h10



Je patiente à l'extérieur du bâtiment en attendant l'ouverture

A l'entrée

WELCOME



Je donne mon nom à l'aide-soignant(e) qui m'accueille

Je mets mes chaussures de sport AVANT de quitter l'accueil



Je me lave les mains au gel hydroalcoolique à ma disposition



J'ai RDV en UMPR
HDJ d'évaluation, d'admission
ou
pour un test d'effort en URCV



J'ai RDV en HDJ de
rééducation en UMPR ou en
URCV



Je me présente aux admissions
puis
au secrétariat médical UMPR ou
URCV



Je patiente à l'accueil jusqu'à
8h55 ou 13h25 avant de monter
à l'étage pour ma rééducation



Je pense à remplir ma gourde aux fontaines à eau

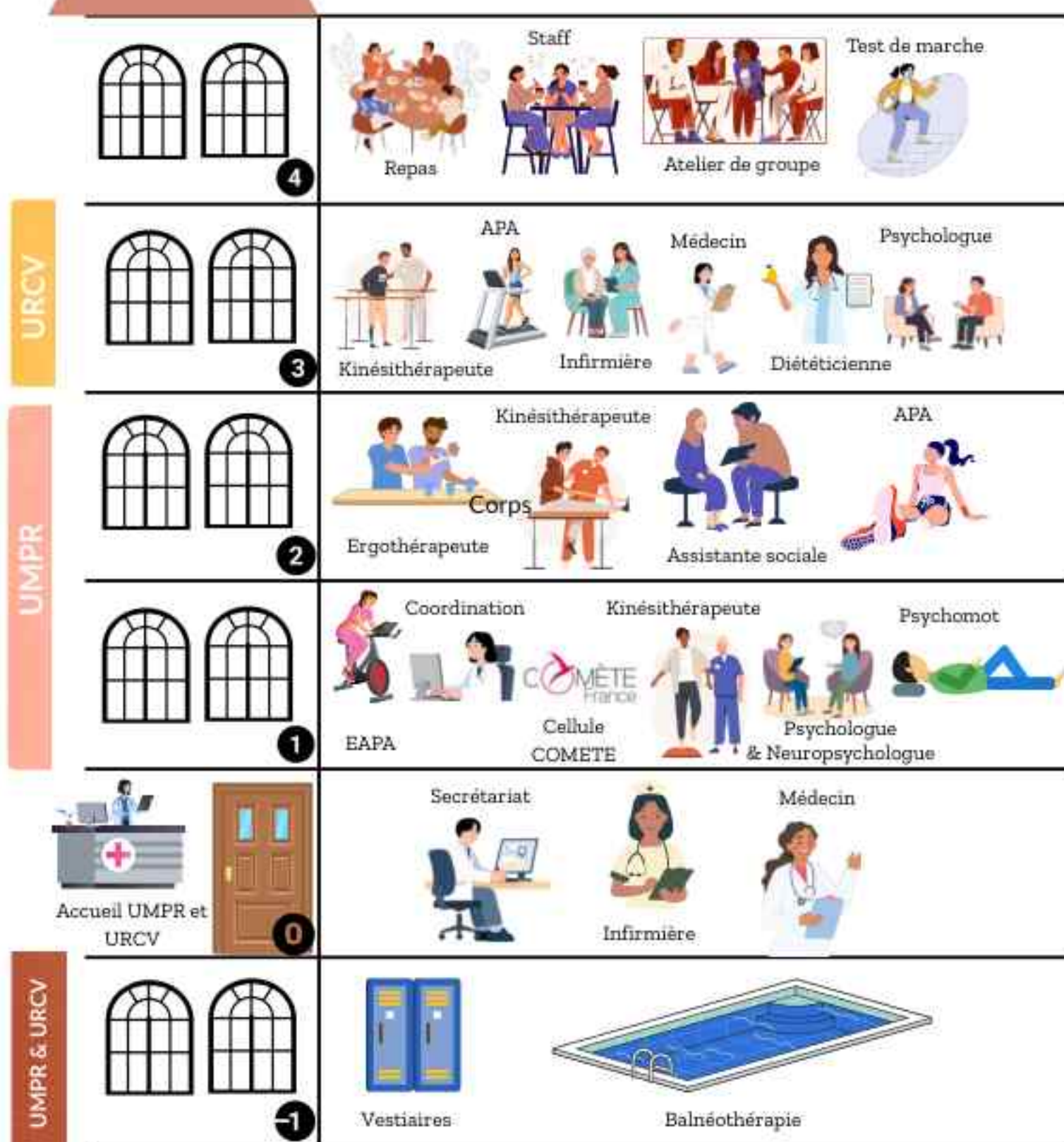


Je me frictionne les mains au gel hydroalcoolique à disposition avant chaque entrée sur un plateau technique



Nos services / Notre organisation

POUR VOUS REPÉRER



L'espace de balnéothérapie comporte un grand bassin avec un accès aux personnes à mobilité réduite

Les équipes à qui vous adresser

Chaque professionnel porte un badge de couleur indiquant son nom et sa fonction :

- Rouge : Les chefs de services, médecins et internes
- Bleu : Les cadres de soins, infirmiers, aides-soignants, agents de services hospitaliers, rééducateurs, assistantes sociales
- Vert : L'ensemble du personnel administratif, technique et logistique



Le **médecin chef de service** **coordonne** l'équipe médicale pour les prescriptions, les examens et les soins qui vous sont destinés.



La **coordination du site** en charge des soins assure le lien entre toutes les équipes afin de fluidifier le bon déroulement de votre séjour et de vos soins.



Les **médecins spécialisés** en MPR et cardiologie, vous prennent en charge, secondés par des internes en médecine.



Les **infirmiers** dispensent les soins et participent à l'évaluation des problèmes de santé.



Les **secrétaires médicales** tiennent à jour les dossiers médicaux et organisent les rendez-vous avec les médecins du service.



Les **aides-soignants** prennent en charge vos soins d'hygiène générale et de confort et l'entretien de votre environnement proche.



Les **assistantes sociales** peuvent vous guider et vous accompagner dans vos démarches auprès des organismes sociaux ou administratifs et peuvent aider à organiser le retour à domicile. Elles reçoivent les familles sur rendez-vous.



Les **agents des services hospitaliers** assurent l'entretien des locaux.



Les **orthophonistes** vous accompagnent en cas de troubles du langage, de la communication, de la déglutition ou des fonctions cognitives.



Les **diététiciens** adaptent votre alimentation au régime prescrit et sont acteurs dans l'éducation et la prévention.



Les **masseurs-kinésithérapeutes** interviennent, si votre état de santé le nécessite. Ils vous aident à maintenir ou à restaurer vos mouvements et vos capacités fonctionnelles.



Les **enseignants en activité physique adaptée** vous accompagnent dans une activité physique en fonction de vos possibilités.



Les **ergothérapeutes** développent votre autonomie et adaptent votre environnement.



Les **psychomotriciens** vous accompagnent pour vous réapproprier vos émotions et votre corps.



Les **psychologues et neuropsychologues** sont à votre écoute et évaluent vos capacités cognitives.

Les formalités administratives

Votre admission se fait sur l'application en ligne "Carnet Patient" en amont de l'hospitalisation. Il est possible de finaliser le dossier avec les admissions à votre arrivée.

Les documents et informations demandés sont indispensables pour vous identifier, assurer la constitution de votre dossier et permettre la prise en charge possible par la Sécurité sociale.

1. Régler d'éventuels frais de séjour (ticket modérateur, le forfait journalier, etc) ;
2. Obtenir un bulletin de situation précisant la durée de votre hospitalisation ;
3. Récupérer votre facture détaillée et procéder à son règlement.

Si vous êtes couvert par la Sécurité sociale :

- Hospitalisation liée à une affection de longue durée (ALD), un accident de travail ou une invalidité : Votre séjour est pris en charge à 100 % par la Sécurité sociale, mais vous devez payer le forfait journalier, sauf si votre mutuelle ou un autre organisme le couvre.
- **Autres cas :** La Sécurité sociale couvre 80 % des frais. Vous payez les 20% restants (ticket modérateur) et le forfait journalier, sauf si votre mutuelle ou un autre organisme les prend en charge.

Si vous n'êtes PAS couvert par la Sécurité sociale :

- Vous devez payer un acompte avant votre admission, basé sur la durée estimée de votre séjour. À la fin, les acomptes versés sont déduits du coût total.
- Vous pouvez contacter le service social pour ouvrir vos droits.

Afin d'assurer la continuité de la prise en charge, un dossier de sortie vous est remis avec toutes les pièces nécessaires notamment les prescriptions et lettre de liaison à la sortie. Ces documents seront également intégrés à votre espace santé (espace ouvert automatiquement par l'Assurance maladie permettant le partage des informations médicales).

Les règles de vie



Horaires et fonctionnement



Le site est ouvert de **8 h 40** à 12 h 30 et de **13 h 10** à 17 h 30.

Accès impossible en dehors de ces horaires car les médecins ne sont pas sur place en dehors de ces créneaux pour veiller à intervenir en cas d'urgence.

Respect des horaires



Vous devez impérativement respecter les horaires de rendez-vous, pour la qualité de la prise en charge et celle des autres patients.



Respect du personnel de l'établissement (pas d'agressivité, d'incivilités, de propos racistes, d'intimidations, de menaces, ...)

Toute agression ou harcèlement vis-à-vis du personnel ou d'un autre patient est susceptible de faire l'objet d'un dépôt de plainte auprès des services de police ou des autorités judiciaires.

Une tenue adaptée

Portez une tenue adaptée (tenue de sport) et portez des chaussures dédiées et adaptées (baskets) pour accéder aux plateaux techniques.

Vous les enfilerez au rez-de-chaussée avant d'accéder aux espaces.



Pas de vestiaires sur site

L'hydratation



Apportez votre gourde, vous pourrez la remplir dans nos fontaines à eau.

Règles d'hygiène



Réalisez une hygiène des mains avec une solution hydroalcoolique aussi souvent que possible, notamment en arrivant et en partant.



Les boissons alcoolisées et produits toxiques sont interdits



Interdiction de fumer dans l'enceinte de l'établissement



Téléphone interdit sur les plateaux techniques
Il est interdit de photographier ou filmer dans les services avec son téléphone.



Responsabilité individuelle, solidarité collective : pensons à ceux qui attendent

Toute absence même justifiée rallonge nos délais d'attentes pour d'autres patients et les empêche de bénéficier d'une prise en charge dans les meilleurs délais.

Les transports et l'accès

- **HDJ** → Si vous avez une prescription médicale de transport, vous devez choisir la société (ambulance, taxi) et organiser vos transports domicile/hôpital. L'établissement n'intervient pas dans cette organisation
- **Si besoin** → Le médecin prescrit le type de transport adapté à votre état de santé et le réévaluera au fil du suivi
- **Attention** → Aucun bon de transport ne sera délivré a posteriori, venez avec votre prescription !
- **Bon à savoir** → La Sécurité sociale prend en charge ces frais, suivant votre couverture



Vous venez avec un scooter PMR ?

Vous pouvez le garer dans le sas d'entrée de l'établissement.



Besoin d'un coup de pouce ?

Un téléphone, la liste des sociétés de transport ainsi qu'une fiche explicative sont à votre disposition.



Magenta



**Louis Blanc
La Chapelle**



Gare du Nord



 Places de parking à proximité



Le WIFI pour les patients est indisponible dans notre établissement. C'est pour bientôt !



Les repas ne sont pas possibles sur place. Mais un distributeur vous attend à l'accueil !



Vos proches peuvent rencontrer le médecin lors de vos consultations programmées avec votre accord.

Les modalités pratiques

La qualité et la sécurité des soins

Dans notre établissement, la qualité signifie que chaque patient doit recevoir les soins qui lui sont adaptés, au bon moment, au bon endroit, de la bonne manière, avec le bon matériel et pour les bonnes raisons.

Des sujets à risque sont ciblés notamment, la douleur, l'hygiène, la sécurité des soins.

Elle est évaluée par la Haute Autorité de Santé (HAS) tous les 4 ans. Pour voir nos résultats c'est ici.



Démarche éthique

Dans notre établissement, la démarche éthique consiste à toujours respecter la dignité, les droits et les choix des patients, en assurant des soins justes, bienveillants et adaptés à chacun.

Un comité local éthique agit pour respecter ce principe.

Un comité éthique au niveau de la fondation est également actif sur ce sujet.



Démarche éco-responsable

Nous sommes engagés dans une démarche éco-responsable et nous essayons de mener des actions de fonds et des actions quotidiennes pour diminuer et limiter l'impact environnemental de notre activité. Ces actions passent par le tri et la valorisation de nos déchets, la maîtrise de nos consommations énergétiques et la politique de transport.



La commission des usagers (CDU)

Le personnel est là pour vous écouter et vous aider.

Une équipe spéciale s'appelle la **commission des usagers**.

Cette commission existe dans notre établissement.

Elle a plusieurs missions :

- Elle vérifie que vos droits sont respectés.
- Elle vous aide si vous avez un problème ou une plainte.
- Elle vous explique les solutions possibles.
- Elle donne des idées pour améliorer l'accueil et les soins dans l'établissement.

Elle comprend au minimum:

- un président élu parmi les membres,
- le médiateur médical,
- le médiateur non médical,
- les représentants des usagers,
- ainsi que d'autres professionnels de santé de l'hôpital.

La liste nominative des membres de la CDU est disponible dans les services et à l'accueil de l'établissement.

Vos droits



La personne de confiance

Désignez votre personne de confiance: personne qui peut recevoir l'information médicale vous concernant et qui peut être sollicitée si vous n'êtes plus en état de vous exprimer.

Plus d'infos >



Prévention de la maltraitance

Dans cet établissement, nous ne tolérons pas les actes de maltraitance. Aussi, nos professionnels s'engagent à respecter la charte de prévention de la maltraitance de notre fondation.

Plus d'infos >



La charte de la personne hospitalisée

Son objectif est de faire connaître aux personnes malades, accueillies dans les établissements de santé, leurs droits essentiels tels qu'ils sont affirmés par les lois – notamment la loi du 4 mars 2002 relative aux droits des malades et à la qualité du système de santé. Cette charte est affichée dans les services d'hospitalisation.

Plus d'infos >



La personne à prévenir

Indiquez quelle est votre personne à prévenir, elle sera alertée en cas de problème durant l'hospitalisation. Elle peut être la même personne que la personne de confiance.

Le droit à l'information et au consentement éclairé

Le droit à l'information et au consentement du patient garantissent que les patients reçoivent des informations claires sur leur état de santé et les traitements proposés, et qu'ils donnent leur accord libre et éclairé avant toute intervention médicale.

Plus d'infos >



Le respect de la confidentialité, de la dignité et l'intimité du patient

L'ensemble des personnels et professionnels de santé s'engage au respect de la confidentialité de vos informations personnelles, administratives, médicales et sociales. Nous nous engageons au respect de votre intimité et de votre dignité, cela à chaque étape de votre prise en charge.



Les directives anticipées

Les directives anticipées sont demandées systématiquement pour toute hospitalisation, elles permettent d'exprimer vos volontés en cas de fin de vie (ex: réanimation, respiration artificielle, alimentation artificielle...). Ce n'est en aucun cas obligatoire, nous devons juste savoir si vous les avez rédigées.

Plus d'infos >



La Protection des personnes sous tutelle ou curatelle

Les personnes dont les facultés mentales ou corporelles sont altérées au point d'empêcher l'expression de leur volonté peuvent bénéficier d'une mesure de protection judiciaire (sauvegarde de justice, curatelle, tutelle). La demande peut être faite par la personne elle-même, son conjoint, ses parents, enfants, frères et sœurs, ou signalée par d'autres proches ou le médecin traitant auprès du juge du tribunal judiciaire du domicile de la personne concernée.

Vos données?

Recueil et traitement des données à caractère personnel

(article R1112-7 du Code de la Santé Publique)



Nous collectons et traitons des informations vous concernant, provenant de vous ou de tiers, pour des fins médicales et administratives. Les dossiers médicaux sont conservés 20 ans après le dernier séjour ou consultation, et 30 ans selon le RGPD.

Ces données sont utilisées pour la prévention, le diagnostic, les soins, et la gestion des services de santé, par des professionnels soumis au secret médical. Elles peuvent être partagées avec d'autres professionnels de santé ou établissements partenaires, et anonymisées pour des études statistiques ou éducatives. Vous pouvez vous opposer à ce partage.

Pour la recherche, un consentement spécifique est requis. Vous pouvez accéder à vos données, demander leur rectification, ou vous opposer à leur traitement, ce qui pourrait modifier votre prise en charge.

L'accès et la communication du dossier médical



Pour accéder à votre dossier médical, envoyez une demande écrite à la directrice de l'hôpital avec une copie de votre pièce d'identité. Vous pouvez choisir de consulter le dossier sur place avec un médecin ou de le recevoir par courrier. Le dossier sera disponible sous 48 heures et envoyé sous 8 jours, ou 2 mois pour les dossiers de plus de cinq ans.

L'accès par des tiers nécessite votre autorisation écrite.

En cas de décès, vos ayants droit peuvent demander des informations médicales, sauf refus de votre vivant, en précisant leur identité et le motif légal.

Le secret médical



Le secret médical est un principe établi dans l'intérêt du patient. Il s'impose à tous sauf dérogations prévues par la loi. Les informations médicales ne peuvent être données que par le médecin au patient ou au tuteur, selon les dérogations prévues par la loi. Même le patient ne peut demander de lever le secret médical. Aucune information concernant la santé d'un patient ne peut être donnée par téléphone.

Mon espace santé



Mon espace santé est un service numérique gratuit et sécurisé proposé par l'Assurance maladie.

Il centralise vos infos de santé : ordonnances, résultats, vaccins, etc. Vous pouvez les partager avec les professionnels de santé de votre choix.

Vous y retrouvez aussi votre Dossier Médical Partagé, un agenda santé, et des applis utiles validées par les autorités.

C'est vous qui contrôlez l'accès à vos données.

"L'avez vous bien
activé ??"





Vous avez des remarques, des remerciements, ou des plaintes ?

Vous pouvez en parler à la coordination du site !



LA RÉPONSE APPORTÉE NE VOUS SATISFAIT PAS, VOUS POUVEZ CONTACTER :

La personne chargée des relations usagers

Les représentants des usagers

La direction du Pôle Hospitalier Léopold Bellan de Paris

Contacts disponibles sur le site internet ou affichés dans l'établissement

<https://bellan.fr/etablissement/67>



direction.hopital@fondationbellan.org

Dans tous les cas, une enquête sera menée en interne et une réponse vous sera apportée



DES RELAIS SUPPLÉMENTAIRES

Un médiateur, pour faciliter le dialogue et vous présenter les voies de recours

Une saisine de la commission des usagers

Le signalement via le portail de signalement de l'ARS

Contacts disponibles sur le site internet ou affichés dans l'établissement

Commission des Usagers, CDU

cdu-droitsdespatients@fondationbellan.org



Vous souhaitez avoir plus d'impact ?



Que vous soyez patient, accompagnant ou aidant ... Rejoignez-nous en tant que patient partenaire! Votre expérience, vos idées et votre regard nous sont essentiels pour nous améliorer.



Vous voulez nous donner votre avis ?

Répondez à notre questionnaire de satisfaction !



MERCI

de votre engagement auprès de nous !